



PROJET D'ACCUEIL

A L'ACCUEIL DE LOISIRS « VILLAGE D'ENFANTS »

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants à l'accueil de loisirs, et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires.

I. MODALITÉS D'ACCUEIL PARTICULIÈRES DES ENFANTS ET DES FAMILLES

- Réouverture de l'ACM : le **Mercredi 03 juin 2020**

- Condition pour l'inscription :
 - **Enfants âgés de 3 à 10 ans et scolarisés à Bar-sur-Aube**
 - **Tous les responsables légaux d'un même foyer travaillent le mercredi (en priorité)**
 - **Justificatif du ou des employeurs envoyés par mail au secrétariat secretariat.mpt-barsuraube@orange.fr**
 - **Inscription au minimum 8 jours à l'avance par téléphone uniquement au 03 25 27 31 25 (exception faite pour le 03 juin dont la date butoir pour ce jour est fixée au vendredi 29 mai)**

- **La plage horaire de l'accueil de loisirs est fixée de 8h30 à 16h30.** En fonction des besoins d'accueil pour les familles, **elle pourrait évoluer**. Cette évolution varierait en fonction du nombre d'enfants inscrits et des consignes fixées par les autorités sanitaires. Les parents peuvent donc transmettre leurs besoins réels au secrétariat téléphoniquement dès l'inscription.

- **Des horaires d'arrivée et de départ seront transmis aux familles** lors de l'inscription téléphonique.
- L'accueil des enfants se fera exclusivement en **journal complète avec le repas fourni par la famille.**

Voici l'organisation retenue avec les groupes « écoles » constitués pour un nombre maximum de **25 enfants accueillis** toutes écoles baralbines confondues :

- École élémentaire Arthur Bureau
- École maternelle Léon Gambetta
- Groupe scolaire maternelle et élémentaire Maurice Véchin
- École maternelle et élémentaire Sainte Thérèse

II. L'ACCUEIL DES ENFANTS (MATIN & SOIR)

Pour rappel, l'accueil des enfants se fera exclusivement en **journal complète avec le repas fourni par la famille** (facturation : journal sans repas).

L'accueil du matin sera organisé de **8h30 à 9h00 au portail vert de la Rue Armand** (proche de la sous-préfecture) en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Il conviendra de s'espacer suffisamment les uns des autres en attendant sur le trottoir.

Il sera interdit aux parents de pénétrer dans la cour et dans les locaux de la MPT.

L'accueil du soir sera organisé de **16h à 16h30 au 3 rue Abbé Riel** (anciennement l'entrée officielle du Village d'Enfants) un par un toujours en respectant la distance d'un mètre.

Les enfants iront se laver les mains avant la sortie de l'accueil de loisirs.

III. L'ENTRÉE EN SALLE

À leur arrivée, les enfants iront **se laver les mains** un par un, en respectant la distanciation d'1 mètre.

Les portes d'accès aux salles devront rester ouvertes pendant toute la période d'entrée des enfants pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Dans tous déplacements dans les couloirs, il faudra respecter le marquage au sol qui permettra aux enfants d'être en file indienne et à une distance d'1 mètre les uns des autres.

Il sera demandé à votre enfant de ne plus utiliser son porte-manteau mais de **déposer son vêtement sur son dossier de chaise**.

IV. L'INSTALLATION EN SALLE

Toutes les tables seront espacées d'au moins un mètre et des couloirs de circulation seront établis dans la salle.

L'entrée en salle devra se faire un par un en respectant les règles de distanciation, notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table.

Chaque enfant aura une place attitrée et ne devra plus changer d'espace dans la journée.

Les enfants devront rester dans leur zone d'activités. Les déplacements hors espace attitré seront extrêmement limités dans la salle sauf lors d'activités spécifiques.

Un marquage sera réalisé pour que les enfants visualisent leur espace d'évolution (périmètre de sécurité).

La reprise commencera avec des temps d'échanges qui permettront d'écouter ce que les enfants ont vécu, et de leur expliquer les nouvelles règles de la vie commune dans l'accueil de loisirs et en particulier les gestes barrières, les principes de distanciation, ...

V. LE MATÉRIEL

Le prêt de matériel collectif sera très limité, **chaque enfant peut apporter son propre matériel.**

Du matériel (crayons, feuilles, supports...) peut être distribué à chaque enfant, mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite dans son espace.

L'encadrant-e veillera également à respecter cette distance avec les enfants.

Il / Elle devra porter un masque correctement ajusté couvrant bouche et nez.

Après s'être occupé d'un enfant, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

L'encadrant-e ne pouvant facilement s'approcher des enfants, pour des soutiens, accompagnements éventuels, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il puisse poursuivre son activité. Les tableaux ou autres grands supports par exemple seront utilisés par les encadrant-e-s dans le cadre d'activités collectives.

Dans ses déplacements exceptionnels pour des besoins divers (cutter, pistolet à colle), l'enfant devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades. Les outils spécifiques seront alors nettoyés avant et après usage.

Chaque fois que l'encadrant-e est amené à toucher le matériel de l'enfant, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

VI. LES SORTIES DES ENFANTS EN-DEHORS DU BÂTIMENT

La majorité des jeux extérieurs se feront dans la cour de la MPT. Toutefois, l'équipe pourrait envisager des sorties avec 8 enfants et 2 encadrant-e-s maximum à proximité de la MPT.

Le transport véhiculé en-dehors de l'accueil de loisirs sera réfléchi en fonction de l'évolution de la situation. Il n'est pour le moment pas maintenu.

VII. LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Avant de quitter la salle, l'encadrant.e veillera à aérer la salle en grand, en permettant une circulation de l'air la plus large possible. Les locaux devront être aérés régulièrement tout au long de la journée.

Avant de jouer, les enfants iront se laver les mains, en respectant le marquage au sol et le passage aux toilettes sera échelonné un par un avec attente à l'extérieur, dans la cour.

Pour boire, chaque enfant (même en Maternelle) devra prévoir **d'apporter sa petite bouteille d'eau ou sa gourde** (pour réduire les déchets) et de la garder près de lui.

Durant les activités extérieures, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, et tous les jeux qui impliquent de se passer des objets si les conditions sanitaires ne peuvent pas être mises en place correctement.

Des espaces de jeux seront délimités.

Des jeux collectifs sans contact et des activités ludiques seront proposées par les encadrant.e-s pour favoriser les interactions entre les enfants.

VIII. LE REPAS DU MIDI & LE GOÛTER

La restauration ne peut être assurée dans les mêmes conditions qu'en temps normal. Les enfants seront installés en respectant les mesures de distanciation.

Des repas froids devront être fournis par les familles dans des sacs individuels (même pour les fratries) accompagné du matériel nécessaire pour manger (fourchette, couteau, cuillère, serviette, gourde, etc) et nominatif.

Chaque enfant devra aussi apporter son propre goûter.

IX. LES MESURES D'HYGIENE

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

Toutes les salles auront été nettoyées avant l'arrivée des enfants et une fois au cours de la journée.

Un nettoyage quotidien complet sera réalisé chaque soir (tables, interrupteurs, poignées de portes, chaises, WC et sols) après le départ des enfants.

Durant la journée, une désinfection des poignées de portes, interrupteurs sera réalisé à chaque fois que cela sera nécessaire par les encadrant.e-s.

La personne en charge de l'entretien des locaux veillera au nettoyage des toilettes après le passage de chaque enfant.

Il conviendra d'appliquer scrupuleusement les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé. Ils seront rappelés aux groupes (un affichage sera présent dans les salles).

Les enfants devront se laver les mains très régulièrement :

- en arrivant,
- avant et après être allés aux toilettes,
- avant et après une activité extérieure,
- avant la pause méridienne,
- après le déjeuner,
- avant de quitter la salle le soir
- après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué.

Le **lavage des mains** devra être très minutieux et durer au moins **30 secondes**.

(La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.)

Du savon, du gel hydroalcoolique et des essuie-mains en papier seront à disposition.

Votre enfant devra avoir des mouchoirs en papier jetables dans son sac (interdiction de quitter sa zone d'activités dans la salle pour aller chercher un mouchoir).

Les encadrant.e-s disposeront de masques.

En ce qui concerne les enfants, **les masques sont interdits pour ceux de moins de 6 ans**. Quant aux enfants de 7 à 10 ans, vous pourrez lui en fournir, mais ce n'est pas obligatoire car il toucherait plus régulièrement son visage que sans masque.

Chaque parent s'engage à prendre la température de son (ses) enfant(s) chaque matin avant de l'emmener à l'accueil de loisirs : s'il a plus de 37°8, il ne sera pas accueilli.

Il serait aussi souhaitable que les enfants aient les mains propres avant de quitter la maison.

La Maison Pour Tous procédera également à une prise de température à l'aide d'un thermomètre sans contact.

En cas de non-respect volontaire des mesures d'hygiène mises en place, l'enfant en question ne pourra alors plus être pris en charge par sécurité.

X. SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'accueil de loisirs en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée.

Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres...

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement (dans l'espace Ados condamnée pendant cette période de reprise) et au port d'un masque afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée.

En cas de doute sur les symptômes chez l'enfant, une prise de température avec thermomètre sans contact peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont des signes d'une infection possible au Covid (attention aux enfants allergiques).

Une information sera faite auprès du Maire de la commune de Bar-sur-Aube, de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur et aux parents des enfants ayant fréquenté le malade pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Tout symptôme évocateur chez un-e encadrant-e ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

L'encadrant-e ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant-e devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

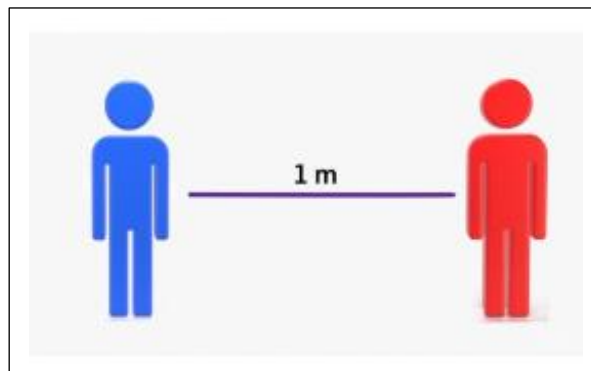
Ce projet a été établi à partir des documents construits par des enseignants et la DDCSPP.

Toute l'équipe met tout en œuvre pour assurer le meilleur retour, dans le respect le plus scrupuleux des mesures barrières, et du protocole sanitaire.

RAPPELS

PREMIER PRINCIPE : LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Partout et pour tous



DEUXIEME PRINCIPE L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

TROISIEME PRINCIPE LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ENFANTS

- Schéma de circulation (entrées et sorties de salle)
- Sorties sous certaines conditions (respect des mesures barrières)
- Déplacements uniquement dans sa zone d'activités

QUATRIEME PRINCIPE

L'ASSURANCE D'UN NETTOYAGE ET D'UNE DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- Nettoyage quotidien des locaux par le personnel compétent
- Nettoyage des interrupteurs, poignées, outils, plusieurs fois dans la journée par les encadrant.e-s
- Aération des salles pendant les sorties au moins, avant et après l'accueil.

CINQUIEME PRINCIPE

L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

Les parents : devront être informés clairement notamment

- Communication par la MPT du projet de retour en accueil de loisirs

Les encadrants et le personnel :

- Ils seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge le cas échéant.

Les enfants :

- Le jour de la réouverture, les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Les nouveaux arrivants en bénéficieront aussi.

Je soussigné Mr, Mme, atteste avoir pris connaissance du protocole d'accueil au sein de la Maison Pour Tous.

Date :

Signature des responsables légaux